

### 36) Famille

La famille est la cellule de base de la société, lieu des valeurs fondatrices des individus. Face à la crise, elle est souvent le rempart essentiel qui protège de l'exclusion. Il faut défendre la compréhension réciproque entre tous les types de famille. L'Etat doit soutenir les familles et donner à la politique familiale les moyens dont elle a besoin. On doit **interdire les transferts des excédents de la « branche famille »** vers d'autres branches de la sécurité sociale. La politique familiale doit devenir réellement interministérielle et transversale.

Tout doit être fait pour améliorer l'articulation entre la vie professionnelle des parents et leur vie familiale et personnelle. Il faut **favoriser les modes de garde**, sous toutes les formes adaptées aux demandes de chaque famille. La formation des assistantes maternelles doit également être améliorée. Parce qu'une femme enceinte est parfois mal perçue dans son emploi, il faut une politique d'aide et de soutien, notamment des aides au remplacement et à la formation.

**Toute union entre deux personnes**, légalement reconnue, quelle que soit sa composition, doit être assurée de bénéficier de droits et de devoirs égaux, en particulier le logement, l'ensemble des droits sociaux, la fiscalité et la transmission du patrimoine avant et après le décès. La signature d'un Pacs devrait pouvoir se faire en Mairie si les personnes concernées en formulent le désir.

L'homoparentalité est une réalité vécue par des centaines de milliers de familles. Lorsque l'union entre deux personnes de même sexe est stable, durable et fait surgir un désir responsable d'accueillir un enfant, **la parentalité et l'adoption doivent être facilitées** de façon à ce que subsiste notamment un lien entre deux personnes et l'enfant qu'elles ont élevé en cas de mort, accident ou de séparation affectant le couple qu'elles avaient formé.

Protéger les enfants des risques liés à la présence de délinquants sexuels est une priorité absolue. Il faut mettre en place des programmes d'enseignement spécifiques à destination des enfants dès leur plus jeune âge, des enseignants et également des parents notamment pour ce qui concerne les espaces de discussion (« chat ») et les forums. Les hébergeurs de site doivent offrir des logiciels parentaux simples et gratuits dédiés aux enfants avec un filtrage automatique rendant impossible les connexions potentiellement dangereuses.

Tout doit être fait pour consolider le rôle du « défenseur des enfants » **et intensifier la lutte contre les violences faites aux enfants**. Nous mettrons en place le plan de financement de la protection de l'enfance prévu par la loi du 5 mars 2007.

Il faut une politique de **soutien et d'éducation des familles** pour que les pères et les mères comprennent que ce qu'a d'essentiel, d'irremplaçable, leur attitude dans la famille, afin de donner à l'enfant les repères qui lui serviront toute sa vie.

La diversité des situations des familles devra mener, dans l'intérêt des enfants, à une **réforme de l'autorité parentale** : permettre, avec l'accord des parents biologiques, un

partage de l'autorité parentale avec un tiers, dans des conditions plus larges que celles actuellement prévues par la loi.

Il faut aider les grands parents face au vieillissement. Ce sont d'abord les **solidarités familiales et de proximité**, qui forment le socle essentiel de la prise en charge. Elles doivent être confortées pour rendre possible le maintien à domicile des personnes devenues dépendantes. Nous proposons la mise en place d'un **pacte intergénérationnel** qui insiste sur l'importance des échanges entre les générations. Ces échanges peuvent être de temps, de savoir, d'affection et d'argent sous forme de soutiens courants ou de dons exceptionnels.

En dehors du projet de construction de couples, des personnes peuvent décider de vivre ensemble, de partager leur vie quotidienne, afin d'éviter la solitude. Cela peut donner naissance à des formes de vie communautaire sur une longue durée. Nous proposons que ce type de vie en petites collectivités formant en quelque sorte des familles d'adoption, soit pleinement reconnu et bénéficie de droits sociaux et fiscaux nouveaux.